

Angola



par DANIELE JAY
JUIN 1965
PARIS

EDITE PAR LE
COMITE DE SOUTIEN A L'ANGOLA
ET AUX PEUPLES DES
COLONIES PORTUGAISES

MOVIMENTO POPULAR DE LIBERTAÇÃO DE ANGOLA

306

ANGOLA

"Au lieu de chercher à faire quelque chose avec les peuples d'Afrique et d'Asie, nous nous sommes trop souvent contentés de chercher à faire quelque chose pour eux ... Nous ne pouvons longtemps survivre spirituellement séparés dans un monde géographiquement uni. En dernière analyse, je ne peux ignorer l'homme blessé ... parce qu'il est en moi et que je suis en lui. Ses souffrances me diminuent, et son salut me grandit".

Martin Luther King, "La force d'aimer".

ANGOLA

L ' A N G O L A

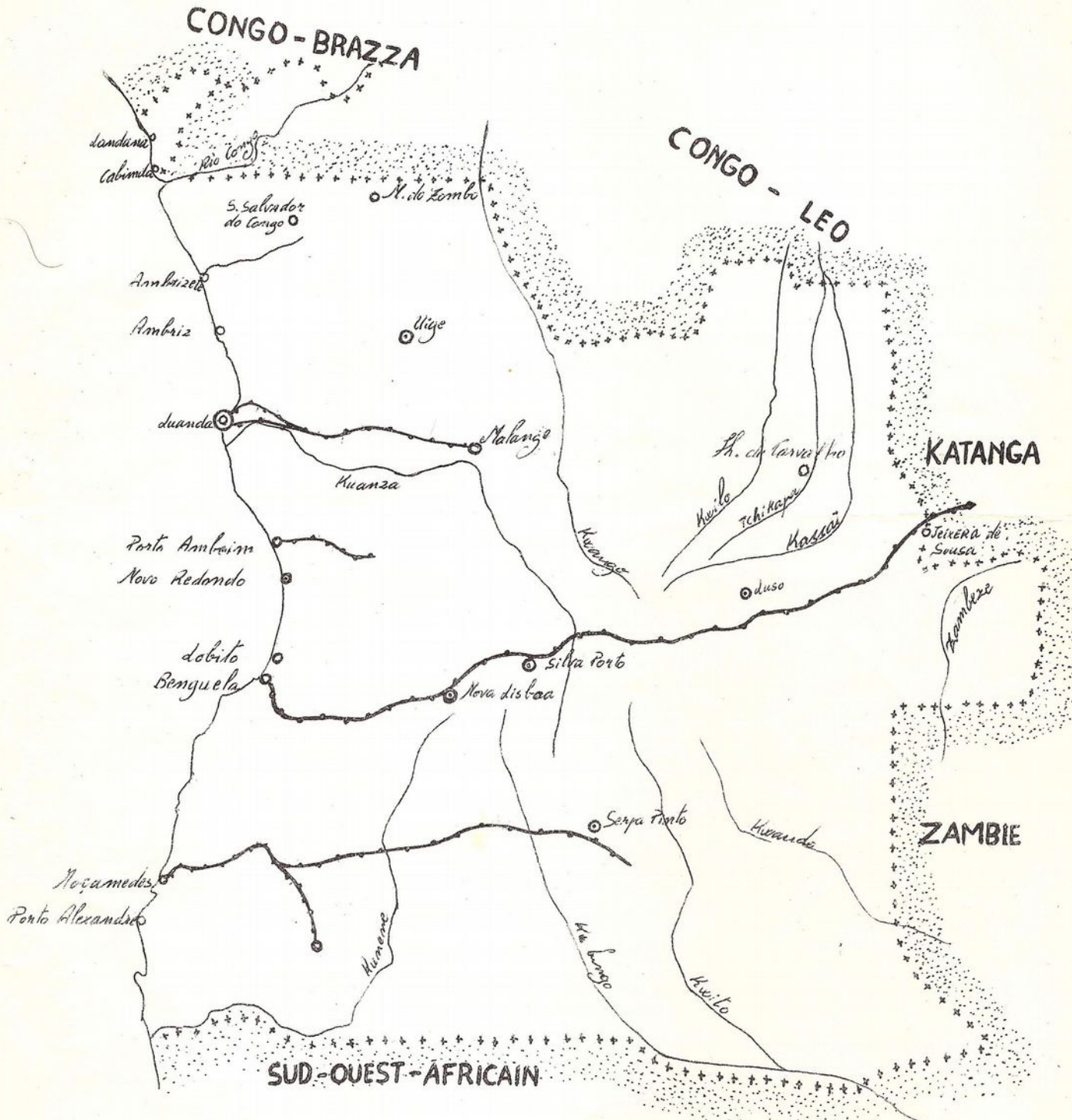
"... Ce fut là que j'ai commencé à voir que, en fait, nous les Angolais, nous sommes les esclaves des Portugais, "nos Angolanos somos escravos dos Portugueses ...". C'est alors que survint la grande confusion et s'éleva la flamme de la guerre. Les Portugais commencèrent alors à massacrer les pasteurs et les professeurs en disant c'est vous qui donnez la ruse aux analphabètes qui ne savaient ni lire ni écrire. Alors le peuple angolais, voyant les concitoyens et les concitoyennes massacrés par les Portugais, alors le peuple angolais se révolta ... Nous, les Angolais, nous souffrîmes beaucoup, cinq cents années d'esclavage, obligés de payer les impôts, de transporter des sacs de sable sur la tête afin d'entretenir les chemins, "cavalo marinho atras, feridas nas costas", cheval marin, fouet derrière, blessures dans le dos. Et comble de tant de souffrances, le Portugais se met encore à massacrer le peuple angolais ...". Maria - in "Les Angolais", de Robert Davezies, Paris, Editions de Minuit 1965.

I.- LE PAYS ET SA POPULATION

L'Angola, située au sud de l'Equateur, a une superficie de 1.246.700 km². Ses dimensions territoriales la placent au 5ème rang des pays d'Afrique, après le Soudan, le Congo-Léopoldville, l'Algérie et la Lybie. Un autre ordre de comparaison nous révèle que l'Angola est 14 fois plus grande que le Portugal, et plus vaste que les superficies réunies de la France, de l'Angleterre, de l'Italie et de la République fédérale allemande. Sa capitale est Luanda, 186.000 habitants environ (chiffres de 1961).

Elle a des frontières communes avec le Congo-Léopoldville au nord, la Zambie à l'est (ancienne Rhodésie du nord), le sud-ouest africain au sud. La frontière terrestre a 4.800 km. La côte atlantique s'étend sur 1.650 km.

Au nord du fleuve Congo, et séparée de l'Angola par le Congo-Léopoldville, se trouve l'enclave de Kabinda - 7.680 km² -, rattachée administrativement à l'Angola. L'enclave a des frontières communes avec le Congo-Léopoldville et le Congo-Brazzaville.



Les données géographiques permettent de diviser l'Angola en trois zones parallèles à la côte : la première, qui côtoie la mer sur une largeur de 200 km au plus, a une attitude maximale de 400 m, la seconde s'élève de 400 à 1.000 m, la troisième de 1.000 à 1.500 m occupe environ les 2/3 du territoire. Le point culminant en est la montagne de Moco (2.620 m). Le pays, partagé en zone de forêts au nord et zone de savanes au sud, bénéficie d'un réseau hydrographique fort riche. Au nord, le Chilungo (160 km à Kabinda), puis le fleuve Congo qui parcourt en Angola 150 km, au centre le Kuanza (960 km), au sud le Cuenene (945 km), le Cubango (975 km) et le Kuando au sud-est, à l'est le Zambèze (375 km en Angola), au nord-est enfin le Kassai et le Kouango.

Les cultures et le rythme de vie en Angola sont conditionnés par l'existence de deux saisons. La saison des pluies de novembre à mai, avec de fortes précipitations de janvier à avril, et la saison sèche, "cacimbo" de juin à octobre - juillet est le seul mois de l'année sans pluies. Cette alternance nettement marquée n'exclut pas certaines corrections climatiques, dues au relief, à des positions géographiques diverses et à l'existence de courants marins. A l'ouest échoit un climat tropical classique, au nord-est un climat tropical modéré, au sud-est un climat tempéré sec. Cependant que les régions confinant au désert de Moçamedes vivent sous un climat désertique.

L'Angola est une "province du Portugal".

Le recensement de 1960 donne une population totale de 4.840.719 habitants, soit une densité très faible de 3,8 habitants au km². Nous nous réservons de revenir plus loin sur les causes de ce "vide". Retenons pour l'instant la répartition démographique officiellement avancée par Lisbonne, toujours pour l'année 1960 :

- Européens	172.529
- Métis	53.392
- Noirs	4.614.799

La population noire d'Angola est d'origine bantou, à l'exception toutefois d'un petit noyau appartenant au groupe Khoisan (Hottentots-Boshimans) et localisé aux confins du Sud-Ouest-Africain. Nous pouvons y distinguer 5 groupes ethniques principaux, possédant chacun ses propres légendes sur les migrations de leurs ancêtres, leurs pays d'origine, et leurs dynasties respectives (voir par exemple l'étude que G.M. Childs a consacrée aux Ovimbundu, "Umbundu Kinship and Character", 1949). Ces cinq groupes ethniques principaux sont :

90 % des Angolais	}	• BAKONGO AU NORD	} 3 millions, soit approximativement les 3/4 de la population angolaise.
		• AMBUNDOS (à l'est de LUANDA)	
		• OVIMBUNDOS au centre - 2 millions	
		• LUNDAS - KIOCOS à l'est.	
		• CUANHAMAS AU SUD	

Les plus répandues des langues BANTOU - (langues dont la caractéristique tient à l'emploi des préfixes. C'est ainsi, par exemple, que le préfixe "BA" indique le pluriel des mots. Il correspond au singulier "MU" - "MUNTU" = la personne. "BANTU" = les hommes. De même, le préfixe "KI" indique la langue) sont en ANGOLA le KIKONGO; le KIMBUNDU parlé par les AMBUNDOS, l'UMBUNDU parlé par les OVIMBUNDOS, le KIOCO et le GANGUELA. Ces langues et les dialectes qui en dérivent sont parlés par 9/10 de la population.

("ANGOLA, EXPLOITATION ESCLAVAGISTE, Résistance nationale", Edition du MPLA, 1961).

II - UN PEU D'HISTOIRE AFRICAINE

Les documents susceptibles de nous renseigner sur l'histoire pré-coloniale demeurent fragmentaires, et volontiers s'interrogent.

Quelques points sont néanmoins établis.

Au moment où les Portugais débarquèrent à l'embouchure du fleuve Congo, ce que nous appelons "ANGOLA" ne correspondait à aucune réalité territoriale ou politique. Les Portugais se trouvèrent en présence de royaumes déjà établis et n'entretenant entre eux aucun rapport d'unité : le Royaume du KONGO, le Royaume de NGOLA plus au sud, d'ethnie KIMBUNDU, et les Royaumes de BENGUELA d'ethnie UMBUNDU.

Seul le royaume du KONGO nous est assez bien connu. Il fut fondé vers 1270 par WENE fils de NIMA NIZINA. Huit souverains (ou "MANICONGO") lui succédèrent avant l'arrivée des Portugais (1482) : celui qui assista au débarquement s'appelait NZINGA NKUVU. La capitale était MABANZA KONGO, aujourd'hui SAO SALVADOR. L'autorité du MANICONGO s'exerçait de part et d'autre du fleuve ZAÏRE (CONGO) et jusqu'au HAUT-ZAMBEZE au sud-est. Les Portugais ont écrit leur étonnement devant les fastes de cour et l'organisation intérieure du royaume.

Celui-ci était divisé en 6 provinces dont les souverains se reconnaissaient vassaux du MANICONGO ; elles jouissaient chacune d'une assez grande autonomie politique et économique, mais étaient liées au pouvoir central par leur participation aux guerres et le paiement de leur tribut. Le MANICONGO avait tous les attributs de la force divine et terrestre : résumant en sa personne toutes les fonctions religieuses politiques et judiciaires. La parole royale est sans appel mais elle n'est pas arbitraire : le Roi est tenu de respecter les coutumes de son peuple et les désirs de ses ministres conseillers. Il rayonne ainsi au sommet d'une pyramide, dont la hiérarchie politique et sociale est le reflet d'une tradition démocratique.

Démocratie que l'on retrouve à l'échelon du village, cellule première et fondamentale d'une organisation sociale patriarcale. Chaque village a son chef ou "grand-père", aidé dans son rôle de chef par le Conseil des Anciens. La terre était propriété collective, on y cultivait surtout le millet, le sorgho, les bananes, les ignames (maïs, arachide, manioc, canne à sucre, café, furent introduits beaucoup plus tard par les Portugais). Les produits récoltés revenaient aux producteurs : l'excédent de la production était remis aux chefs politiques à titre de dîme. Les africains se consacraient aussi à la poterie, au tissage, au travail des métaux, à la fabrication des armes et à la réalisation d'oeuvres d'art.

Il faut souligner dans cette société pré-coloniale, l'importance extrême des liens de parenté qui unissaient les membres d'un village au sein d'une même famille "élargie". Solidaires, économiquement et spirituellement, intégrés au sens fort du terme à une communauté cohérente et harmonieuse, les habitants du royaume croyaient en un système de forces naturelles et surnaturelles, irradiées du DIEU tout-puissant, NZAMBI, créateur du monde ; ils croyaient aussi en la survivance des âmes et en la force spirituelle des ancêtres" ... Il faut admettre que la philosophie des Bantous est, de leur point de vue, une philosophie critique au même titre que nos systèmes occidentaux".

Ainsi parle le révérend Père TEMPELS, dans son livre "La philosophie bantoue" (Editions de Présence Africaine, 1945). Leur conception du monde reflétait, il n'en faut pas douter, un stade avancé de civilisation (qu'il ne faut pas confondre avec force technique).

Au sud du royaume du Congo, s'étendait le royaume de Ndongo - que les Portugais connaîtront ensuite au moment où la reine JINGA tentait de réaliser l'unification de tous les peuples AMBUNDUS - gouverné par le "NGOLA" (= souverain ; d'où le nom, créé par les Portugais, d'ANGOLA). Ce royaume devait être organisé de manière analogue.

Mme Denise PAULME, dans "Civilisations africaines" PUF, 1961, avance l'hypothèse d'un grand ensemble culturel s'étendant de l'ANGOLA actuelle au Mozambique, comprenant divers Etats indigènes organisés partout selon le même principe politique et social.

Ces trois Etats (du KONGO, de NGOLA et les royaumes de BENGUELA) existaient, plus ou moins stabilisés avant l'arrivée des Portugais. Après leur arrivée, et alors qu'ils étaient installés sur la côte Atlantique, un certain nombre d'autres Etats se formèrent dans l'intérieur : le royaume de HUMBE, le royaume de CUANAMA, l'Empire des LUNDAS au nord-est - immense, puisqu'il s'étendait jusqu'aux terres du MONOMOTAPA, sur le Zambèze, et où devaient s'affronter en des combats grandioses, les BALUBAS des grands lacs et les KIOCOS, - le royaume de BANGAIA fondé au 18ème siècle sur les rives du KUANGO, avec l'appui de Lisbonne : il était de très bonne politique pour les Portugais d'aider certaines ethnies, pour mieux lutter, avec

leur soutien, contre les autres - encourageant ainsi les divisions ethniques dont ils ne manquèrent pas de profiter.

Reste évidemment le problème essentiel : que firent les Portugais de ces royaumes et de cette visibilisation ? En quels termes pouvons-nous juger de leur "présence" en terre africaine ?

III.- EVOLUTION DES FORMES COLONIALES AU COURS DES SIECLES /

1.- Période de découverte et de conquête.

Ayant appris par le voyage maritime de DIOGO CAO en 1482 l'existence d'un royaume au Congo, le roi du Portugal JEAN II décida d'y envoyer une mission diplomatique, qui arriva en 1491, à la suite de laquelle fut signée une alliance entre les deux royaumes : le Portugal s'engageait à aider le royaume du Kongo, le Manicongo donnait au Portugal toutes facilités commerciales.

La Maison Royale du Portugal recevait ainsi le monopole du commerce avec les africains. Elle dépêcha au Congo un certain nombre de portugais, parmi eux des missionnaires qui commencèrent à s'installer sur la côte pour évangéliser les masses (sans succès), convertir le souverain au catholicisme (ils y parvinrent sans mal). Fascinés par la recherche des mines d'or, qui n'étaient en vérité que des mines de cuivre, les portugais apportaient miroirs, bijoux, tissus, armes à feu, poudre, vin et recevaient en échange de l'ivoire et ... des noirs - dont le commerce, tout aussi profitable, fut amorcé avec l'accord du Manicongo, vingt ans après l'arrivée de la première mission diplomatique.

Le souverain du Kongo était traité par le roi portugais d'égal à égal (le royaume du Kongo ne subit des liens de vassalité au Portugal qu'à la fin du 16ème siècle, alors qu'il était affaibli par des luttes intestines et par l'invasion des Jagas). Ainsi, accomplissement unique dans toute l'histoire de la colonisation portugaise, voire mondiale, l'essentiel des premiers rapports entre occupants et occupés fut pacifique et consacré au seul commerce d'échange.

Réussite à vrai dire éphémère : le commerce de noirs altéra bientôt ces rapports. L'esclave venant à manquer, les portugais descendirent sur les rivages du royaume de Ngola au sud du royaume du Kongo, désormais d'importance secondaire. Ce fut là le début d'une politique de conquête et d'occupation militaire. Le roi du Portugal confia à un "donataire", récompensé ainsi des services rendus à la couronne, le soin insigne de porter la guerre, à ses frais, contre les populations rebelles. Le donataire, intéressé surtout aux fabuleuses mines d'argent (qui se révélèrent plus tard être des mines d'étain), céda aux volontés royales et à la pression des jésuites, qui eux, cherchaient les esclaves : les prisonniers de guerre étaient tout indiqués pour ce rôle. (la première mission des jésuites s'installa au royaume de Ngola, sur la côte, en 1559. Les missionnaires itinérants furent tous des capucins italiens). En 1560, l'Evêque de SAO TOME écrivait qu'"il se demandait si les gens du royaume d'Angola deviendraient catholiques sans le "commerce", qui devait être autorisé par le Roi" (in CHILDS, op. cité).

Il fallut un siècle pour soumettre les Ambundos : les historiens portugais considèrent la conquête du royaume de Ngola terminée en 1684 ; conquête difficile s'il en fût, puisqu'elle fut marquée par la résistance farouche des indigènes dirigés par la reine Jinga et la nécessité de guerroyer sur un autre front, contre les Hollandais venus s'installer sur le littoral. Les historiens portugais appellent cette période la "période héroïque".

Vient ensuite la période de "dépendance du Brésil" (1648-1836), autrement dit la grande "époque tragique" (Alberto de LEMOS, "Historia de Angola", LISBOA, 1932), celle de la traite des noirs, cause première du dépeuplement. De 1580 à 1680, environ un million d'esclaves avaient déjà été exportés d'Angola. "On estime qu'entre 1680 et 1836, deux millions d'esclaves furent exportés de Luanda et Benguela seulement, plus un million probablement exportés illégalement ou du Congo. Les expéditions annuelles atteignirent 20.000 à 30.000 pendant les dix dernières années où le commerce des esclaves demeura légal ... Pendant les 17ème, 18ème et début du 19ème siècle, l'Angola fut le plus grand fournisseur de main d'oeuvre pour les plantations et les mines du Brésil. Son rôle dans l'économie brésilienne était capital. L'une des maximes du 17ème siècle était "sans sucre, il n'y a pas de Brésil et sans Angola, il n'y a pas de sucre". (Perry ANDERSON, "Le Portugal et la fin de l'Ultra-Colonialisme", Editions François MASPERO, 1963). Il va de soi que la chasse à l'esclavage, infrastructure de la traite, impliquait un état de guerre permanent contre les royaumes de l'intérieur ; elle s'effectuait à la faveur d'infiltrations, où l'arme à feu ni la corruption ne réussirent à faire régner la loi portugaise. Elle réussit toutefois à désintégrer les liens sociaux au sein de la société tribale, tandis qu'elle enrichissait les marchands portugais, et contribua au "long processus d'avilissement africain qui devait durer plusieurs siècles et qui entraîna dans la misère et la ruine ces sociétés à l'origine relativement fortes, pacifiques et énergiques ... L'Eglise "se contentait d'exiger que les esclaves rassemblés pour l'Amérique fussent d'abord baptisés afin que leur âme tout au moins pût être sauvée. Pour le reste, l'affaire passait pour suffisamment régulière" (abbé JADIN) ... L'évêque s'assit sur son siège de marbre et baptisa les esclaves, et il prit sa part de la taxe d'exportation ... Des millions d'hommes furent emmenés. Personne ne saura jamais le nombre exact, et cela n'importe guère. Le nombre était élevé, le processus continu ...". (Basil DAVIDSON, dans "Le réveil de l'Afrique", Présence Africaine 1957).

Le principe de la liberté du commerce et le jeu de la concurrence au 19ème siècle affaiblirent sensiblement les positions portugaises. 1822, indépendance du Brésil, 1836 : abolition (formelle) de l'esclavage. La crise menaçait. Ce fut dans cette période troublée que les portugais découvrirent à l'intérieur du pays le commerce du caoutchouc. Après le cycle de l'exportation des esclaves, vint le cycle du caoutchouc (1867-1912). "Ces années sont celles de la pénétration portugaise vers l'intérieur à travers les forêts des Luchazes, de Moxico et de Lunda, de l'établissement de comptoirs défendus par une bande armée qui appartenait au marchand. L'exploitation du caoutchouc, son transport, devinrent le grand travail du nègre ... Pendant ce demi-siècle, eut lieu le déplacement fantastique de centaines de milliers de porteurs. Ce fut le long et dramatique déplacement d'hommes obligés à marcher courbés sous les fardeaux. Les 50 années du cycle du caoutchouc ont prolongé l'esclavage par le travail forcé" (Castro SOROMENHO, Problèmes d'Angola, in Coopération culturelle, 3ème et 4ème trimestres 1964).

Alors même que l'africain peinait dans la nuit immense que fut l'époque du caoutchouc, l'européen, lui, disposait du sort de l'Afrique : les grandes puissances sanctionnaient à la conférence de Berlin (1885) le partage du continent (découpage arbitraire de frontières) et l'amorce du colonialisme moderne (occupation des territoires et droit juridique à les gouverner). La rive sud du Congo revient au Portugal (Angola actuelle).

L'occupation militaire du pays ne fut néanmoins pas achevée avant 1922, date à laquelle commence véritablement l'occupation administrative et politique.

2.- Implantation administrative et politique après 1922.

L'Angola a tour à tour été considérée dans les textes législatifs comme un territoire d'outre-mer (avant 1933), une colonie (constitution portugaise de 1933), une province d'outre-mer (1951). Quelque soit la terminologie utilisée, la législation a toujours affirmé le principe de l'unité politique de la nation portugaise (métropole + provinces d'outre-mer).

L'article 148 de la Constitution stipule pour les provinces "la décentralisation administrative et l'autonomie financière compatibles avec la Constitution et avec leur état de développement et leurs ressources propres". Le territoire est divisé en 15 districts, eux-mêmes subdivisés en circonscriptions, et celles-ci en postes. L'autorité suprême de la "province" est le Gouverneur général, à Luanda, nommé par le Conseil des ministres de Lisbonne. Chaque district est dirigé par un gouverneur nommé par le Ministre des colonies, la circonscription par un administrateur qui centralise tous les pouvoirs sur le plan local, et le poste par un "chef de poste", qui est chargé de maintenir l'ordre dans les villages indigènes, de surveiller le travail, de fournir la main d'oeuvre demandée, et de collecter les impôts. C'est lui qui est en contact le plus étroit avec les africains. Adrian C. EDWARDS, qui a étudié le comportement des habitants d'Epalanga, petit village en pays Umbundu, note que "les populations éprouvent crainte et méfiance à l'égard du chef de poste : et ce n'est pas étonnant, puisqu'il personnifie l'amende et l'impôt, le recrutement, l'arrestation des coupables et le châtement des offenses". ("The Ovimbundu under two Sovereignties", 1962). Les Chefs africains traditionnels ont ainsi été destitués et physiquement liquidés, au profit des "chefe de poste" portugais dont l'autorité ne signifie rien pour les indigènes. Ainsi se sont effectuées la détribalisation sur le plan administratif, et la mise en place d'une machinerie écrasante et vide de sens.

Sur le plan politique, les Angolais étaient divisés avant 1961, en deux catégories :

- les civilisés, blancs, métis ou noirs ("assimilados"), ayant la citoyenneté portugaise,
- les indigènes ou non-civilisés.

Au recensement de 1950, sur 4.145.266 habitants, 135.355 étaient "civilisés", 4.009.911 (soit 99,3 %) ne l'étaient pas. Ces chiffres ainsi que la division de la population en 2 catégories, la "civilisée" et la "non-civilisée", devraient embarrasser un gouvernement qui proclame hautement sa mission "civilisatrice" et son inaptitude à la discrimination raciale.

Aux termes du décret-loi n° 39666 du 20 mai 1954, (Statut des Indigènes) article 2, "sont considérés comme indigènes des provinces de la Guinée, de l'Angola et du Mozambique, les individus de race noire ou leurs descendants qui, y étant nés ou y vivant habituellement, ne possèdent pas encore l'instruction et les habitudes individuelles et sociales présumées pour l'application intégrale du droit public et privé des citoyens portugais". Les "indigènes" ne sont pas jugés par les tribunaux portugais : la justice indigène est laissée à la discrétion des agents de l'autorité. Ils sont seuls à être soumis au Code du Travail. Un enseignement spécial leur est réservé. Nous y reviendrons.

La loi garantissait l'accès au droit de citoyenneté à tout indigène qui répondît aux attributs cumulatifs suivants (article 56 du décret-loi de mai 1954) :

- 1°/ - Avoir plus de 18 ans.
- 2°/ - Parler correctement la langue portugaise.
- 3°/ - Exercer une profession, un art ou un métier d'où il puisse tirer le revenu nécessaire à sa propre subsistance et à celle des personnes de sa famille ou des personnes qui sont à sa charge ou possédant des biens suffisants à la même fin.
- 4°/ - Avoir un bon comportement et avoir acquis l'instruction et les habitudes présumées pour l'application intégrale du droit public et privé des citoyens portugais.
- 5°/ - Ne pas avoir été noté comme réfractaire au service militaire ni avoir été porté comme déserteur.

(Or, l'on sait que près de 99 % des africains ne savent ni lire ni écrire, et que bon nombre ne sont que des travailleurs saisonniers). Ce statut fut supprimé en août 1961 - date significative - : tous les habitants bénéficient désormais de la nationalité portugaise. L'intégration est officiellement achevée).

L'est-elle dans les faits ? L'enseignement, qui pourrait être le domaine privilégié susceptible de promouvoir "l'assimilation" des jeunes, demeure en Angola la triste démonstration d'un système prohibitif et, n'en doutons pas, discriminatoire. Que pourrait faire d'ailleurs le Portugal en la matière, lui qui entretient en métropole un taux d'analphabétisme de 40 % ! Nous devons pour l'Angola avancer le chiffre à peine croyable de 99 % : Bilan de cinq siècles de civilisation chrétienne !

Au reste, l'enseignement dispensé aux jeunes (7,5 % des scolarisables, sont immatriculés - statistiques de l'année 1960-61) distingue soigneusement deux catégories d'élèves, auxquels il convient en conséquence de ne pas donner la même formation. Il existe ainsi deux enseignements :

- l' "ENSINO OFICIAL", destiné aux européens et aux quelques africains dits civilisés,
- l' "ENSINO de ADAPTACAO", exclusivement destiné aux indigènes et jugé suffisant pour eux.

L'enseignement "officiel" est la copie fidèle de l'enseignement administré au Portugal. L'"ensino de adaptacao" est un enseignement rudimentaire, en général confié aux missions catholiques. Le jeune africain peut y apprendre des rudiments de l'histoire du Portugal, de doctrine religieuse et de langue portugaise. Il n'est pas rare, au cours de cette scolarité "d'adaptation" qu'il serve de main d'oeuvre gratuite dans les petites propriétés agricoles dépendant des missions. Il ne s'agit bien entendu pas de comprendre la mentalité africaine de l'élève noir. L'utilisation et l'enseignement des langues nationales sont formellement interdits : ainsi coupé de son milieu, ignorant à l'école les valeurs culturelles de son pays d'origine, devant de surcroît apprendre une langue étrangère (le portugais) pour recevoir une instruction de base et exprimer des idées (d'européen) qu'il ne comprend pas nécessairement, l'enfant africain est dès le départ handicapé. Au demeurant, seulement 3,3 % des élèves dans les lycées secondaires et techniques sont noirs.

L'on ne peut se garder du sentiment que cet état de fait provient d'une politique concertée. Par exemple, dans les districts où la population blanche est peu nombreuse, il n'existe pas de lycées : la forte proportion de population noire et métis ne justifie sans doute pas l'ouverture d'écoles secondaires ; les blancs vont alors dans les lycées des grands centres, à Luanda, Benguela, Nova-Lisboa, SA de Bandeira. (Bien que tous les blancs soient "civilisés", 30 % d'entre eux sont analphabètes). Signalons enfin qu'il n'existe pas d'Université en Angola.

A peine 1 % du budget total de l'Angola est destiné à l'enseignement. Peu d'écoles, pas assez d'argent, pas assez de personnel qualifié, (en 1960, le corps enseignant comptait 3.875 professeurs, n'étant pas tous professionnels), pas assez d'intérêt. Il semble bien que la politique gouvernementale en matière d'enseignement se propose de former une petite élite noire aliénée par rapport à sa communauté d'origine, alors même que la masse est systématiquement détournée des moyens de culture. Comme le fit si bien le R.P. TEMPELS dans sa "Philosophie Bantoue", "on risque au contraire, en voulant "civiliser", d'attenter à l'homme, de travailler à grossir le nombre des déracinés et de se faire l'artisan des révoltes".

Le besoin d'hôpitaux et d'assistance médicale est tout aussi désespéré. Selon les statistiques portugaises de 1958, la situation sanitaire est la suivante :

- 1 médecin pour 21.000 habitants,
- 1 infirmier pour 13.890 habitants,
- 48 sages-femmes pour 28.217 femmes,
- 15 hôpitaux d'état - 62 hôpitaux privés,
- 1 lit d'hôpital pour 2.250 habitants
- 271 postes sanitaires sur tout le territoire.

Le chiffre de 1 médecin pour 21.000 habitants appelle quelques commentaires : en Angola, 90 % des médecins sont concentrés dans les villes alors que 7 % de la population totale y habite ; encore faut-il ajouter que 59 % de la population urbaine est constituée par les blancs.

James DUFFY, dans "Portugal in Africa" ("Penguin African Library" 1962) rapporte qu'à l'hôpital de Luanda, il existe des salles séparées pour les européens et pour les africains. En 1959, on a enregistré seulement 13.173 naissances dans des hôpitaux ou des infirmeries. Il est impossible d'avancer un chiffre sûr pour la mortalité infantile, qui dans certaines régions, peut atteindre 50 %. James DUFFY conclut "on peut raisonnablement admettre que la majorité de la population souffre de misère secrète". (unrecordet).

L'incapacité portugaise à résoudre ces problèmes ne doit pas nous étonner. Le Portugal lui-même est un pays sous-développé, n'ayant aucune infrastructure industrielle sérieuse : comment peut-il dès lors supporter le poids d'un Empire ?

La pérennité portugaise est inexplicable, si l'on ne tient pas compte des facteurs économiques, et bien entendu, de l'intervention du capital étranger. Nous abordons ainsi la dernière des formes coloniales.

3.- Le capitalisme moderne étranger

Si depuis 1961 le gouvernement salazariste s'est engagé dans un réformisme législatif et administratif (purement formel), l'essentiel de l'esprit colonialiste est préversé dans le domaine aujourd'hui capital de l'économie. La constitution de 1933 stipule dans l'article 158 que "l'organisation économique des territoires d'outre-mer doit être intégrée dans l'organisation économique de la nation portugaise, et participer par l'intermédiaire de cette dernière à l'économie mondiale". Nous sommes avertis, l'économie angolaise, nécessaire à l'équilibre économique portugais, doit s'aligner sur les intérêts prioritaires de la métropole. Le Professeur Bernard LAVERGNE écrit dans sa préface à l'ouvrage de Elemer BOHM, "la mise en valeur des colonies portugaises" PUF 1931, "la législation portugaise maintient encore en vigueur les clauses principales du régime qui a reçu le nom historique de PACTE COLONIAL" (cité par Philippe COMTE, "Problèmes économiques dans les provinces portugaises d'Afrique continentale". Tiers Monde avril-juin 1964).

La loi organique sur les provinces d'outre-mer du 27 juin 1953 définit les objectifs de la politique coloniale portugaise. Premier objectif : l'exploitation des ressources (colonie d'exploitation) et le peuplement des territoires (colonie de peuplement). Puis en deuxième lieu, et comme par dérision, l'élévation du niveau de vie des populations et la justice sociale. C'est "la projection sans équivoque, sur le plan de l'économie d'une attitude et d'un concept unitaires de la Nation". Le Dr José CORREA de OLIVEIRA, ministre adjoint à la Présidence du Conseil, ne saurait mieux dire. Nous sommes en présence d'un type classique d'économie coloniale : les territoires d'outre-mer permettent d'absorber l'excédent démographique du Portugal, offrent un débouché aux produits fabriqués en métropole - vins et tissus - et fournissent les matières premières indispensables à l'économie portugaise.

La politique économique reste d'ailleurs aux bons soins financiers des provinces : Elle ne doit pas être une charge pour Lisbonne. Les provinces sont libres de trouver toutes les ressources nécessaires à l'équilibre de leur budget. Autrement dit, l'autonomie est accordée là où la métropole a un intérêt vital à le faire. Partout ailleurs, c'est le dirigisme et l'intégration.

a/ - La production agricole par exemple n'est pas orientée en fonction des besoins des populations locales, qui ne bénéficient nullement du produit de leur travail : puisque la plupart des cultures sont acheminées vers l'extérieur. Il faut noter la coexistence de deux secteurs dans l'agriculture angolaise : un secteur indigène, dispersé, peu productif, qui doit assurer tant bien que mal la subsistance de 4 millions de colons et quelques grandes sociétés, et exclusivement orienté vers la culture du café. Nous pourrions résumer les traits essentiels de la production agricole dans le tableau synoptique suivant :

*✓ Enahum-liv: 4 millions d'Africains, et un secteur européen,
prosper, rythmé par quelques milliers de colons...!*

- Secteur indigène
 - Secteur européen
-
- ↓
- aux seules
mains des
indigènes.
- Elevage
 - Cultures vivrières : consommation locale.
Economie de subsistance.
 - Monoculture de produits commercialisables
 - . café : en concurrence avec le secteur européen - 1/4 de la production.
 - . coton : culture imposée et impopulaire.
 - . riz : récoltes obligatoirement vendues aux Compagnies concessionnaires à des prix très bas fixés par le gouvernement.
 - . maïs
 - . sisal
- grandes plantations de café 3/4 de la production.

Production totale de coton : 23.717 tonnes en 1959.
13.099 tonnes en 1961.

Riz : 25.000 T en 1959
22.099 T en 1960
19.944 T en 1961 (Anuario estadístico, 1961).

Maïs : 281.000 T en 1959, dont 214.950 T destinées à l'exportation ("Angola, exploitation esclavagiste, Résistance nationale") - Editions du MPLA, 1961).

Le café demeure la richesse principale de l'Angola, qui se classait en 1962 au 4ème rang, des pays producteurs de café. Elle en produisait 16.000 T en 1937, 90.000 en 1959 (soit 22.221 T de production indigène - 1/4 - et 65.772 de production de plantations - 3/4), 120.000 T en 1961. Les entreprises de petite et moyenne importance se trouvent principalement dans les districts du Congo et du Cuanza Norte, alors que les plantations des grandes sociétés se concentrent surtout dans le Cuanza Sul. Les deux sociétés les plus importantes sont la Companhia Agricola do Cassequel, qui exploite aussi des plantations de canne à sucre, et la Companhia Agricola de Angola, CADA, propriétaire des plus grandes plantations.

b/ - Autre caractéristique de l'économie angolaise : la faiblesse du secteur secondaire. Seules existent quelques industries de transformation. Certaines font subir une première transformation aux produits de l'agriculture et de la pêche, en vue de l'exportation vers le Portugal :

- sucre brut 65.682 tonnes en 1961
- savon 7.328 tonnes en 1961
- poisson sec 22.045 tonnes en 1961
- farine de poisson ... 55.286 tonnes en 1961 (Anuario estadístico, 1961).

Ces industries sont aux mains de compagnies fondées avec des capitaux européens : Companhia do Açucar de Angola, Companhia Agricola do Cassequel, Sociedade do Comercio e Construções, société INDUVE. Le traitement de textiles locaux est aussi le fait de grandes sociétés, dont la TEXTANG, qui fabrique des tissus de qualité inférieure, exclusivement destinés à la consommation interne.

- sacs en fibre . : 4.330 (x 1.000 unités)
- tissus : 3.854 (x 1.000 m) (Anuario estatístico, 1961).

Seules ont quelque importance, les usines de ciment dirigées par la Companhia de Cimentos de Angola où sont investis des capitaux européens (156.523 tonnes en 1961), et les raffineries de pétrole (33.440 tonnes d'essence, 53.991 tonnes de gas-oil, 112.170 tonnes de fuel-oil pour l'année 1961), créées récemment par une filiale de la Royal Dutch, la Companhia de Petroleos de Angola, PETRANGOLA.

c/ - Les industries extractives ont à vrai dire en Angola une importance décisive, qui s'explique par l'étonnante richesse du sous-sol.

- Extraction du cuivre (tonnes) ...	16.206	en 1962	1.622	en 1963
- Minerais de fer (tonnes)	751.871	"	637.762	"
- Pétrole (tonnes)	471.236	"	799.657	"
- Diamants (carats)	1.081.104	"	1.083.571	"

(Rapports et comptes de la Banque de l'Angola, exercice de 1963, Lisbonne 1964).

- Manganèse 45.000 T en 1959.

La production du cuivre provient des mines du Mavoio, dans le district du Congo, exploitées par la Société minière Empreza de Cobre de Angola. Le minerai de fer se trouve dans le Cuima et Kassinga, le gouvernement portugais en a cédé la concession à des sociétés privées qui ont en décembre 1960 établi entre elles un contrat pour l'extraction, le transport et l'exportation du fer. Ces sociétés sont : Companhia Mineira do Lobito, Sociedade Mineira Lombige, Fried Krupp (Essen), Hjgaard et Schultz A-S (Copenhague), Sociedade de Empreitadas e Trabalhos Hidraulicos (Lisbonne). Krupp a investi 1 milliard 200.000 escudos pour extraire le fer de Kassinga (1 escudo = 0,18 F).

L'exploitation du manganèse a été octroyée à Louise A. Thérèse BERMAN, associée à deux importantes firmes concessionnaires, LAYS et Frères et Sociedade Comercial J. FERNANDES.

L'extraction du pétrole s'effectue actuellement dans le district de Luanda. L'entreprise concessionnaire fut fondée en 1957 avec un capital social de US \$ 25.500.000,00 dont 45 % appartiennent au trust pétrolier belge PETROFINA, lié à la Royal Dutch ; on compte parmi les autres actionnaires les banques portugaises Banco Nacional Ultramarino, Espirito Santo, et Banco de Angola.

Mais, sans aucun doute, l'essentiel de l'industrie minière est l'extraction des diamants (dans le district de Lunda, sur une superficie de 700 km) qui est le monopole d'une société, la "Companhia de Diamantes de Angola", appelée d'ordinaire DIAMANG, constituée en 1917 avec l'apport de capitaux portugais (5 %), anglais, belges, français et américains (40 %). La majorité du capital appartient à la

Diamond Corporation Ltd, elle-même filiale de la De Beers Consolidated Mines Ltd. La DIAMANG tient du gouvernement portugais un droit exclusif de prospection et un droit perpétuel d'exploitation. Les bénéfices de la Compagnie (plus-value estimée à 523 % en 1958. "Centro de Estudos angolanos" Alger mai 1965) sont partagés par moitié entre le budget angolais et les actionnaires. La production est intégralement écoulee sur le marché britannique. En 1963 la DIAMANG employait 27.909 travailleurs africains : 8.877 travailleurs forcés venus du Centre, 16.908 travailleurs forcés de la région, 1.820 enfants, 294 femmes. En 1958, chaque travailleur recevait 1.200 escudos par an (200 NF) ("Centro de Estudos angolanos", mai 1965). Ces chiffres se passent de commentaires.

d/ - Les transports. L'écoulement des matières premières et des produits agricoles s'est effectué jusqu'aux premières années de ce siècle, soit à dos d'esclaves soit sur des véhicules à traction animale. La concurrence des puissances impérialistes obligea toutefois le Portugal à développer ses voies de communication.

Le réseau routier, bien qu'en apparence assez étendu, ne répond pas aux exigences d'un pays moderne. Sur un total de 35.000 km, 700 km seulement sont goudronnés. Chaque kilomètre de route correspond à une superficie de 36 km² ("Angola Exploitation esclavagiste, Résistance nationale").

Les chemins de fer sont infiniment plus importants pour l'économie angolaise, ainsi qu'il ressort des chiffres suivants, relatifs au trafic de 1959 :

	<u>Passagers</u>	<u>Marchandises</u>
- chemin de fer de Benguela	725.705	2.752.138 T
- chemin de fer de Luanda	244.550	408.258 T
- chemin de fer de Moçamedes ...	79.339	459.193 T
- chemin de fer d'Amboim	10.021	33.522 T

Les chemins de fer de Luanda (600 km) et de Moçamedes (713 km) sont propriété de l'Etat portugais. Le petit réseau d'Amboim (123 km) appartient à une société privée à capitaux étrangers, la Companhia GERAL de Angola (COMGERAL).

De loin la plus importante, la voie ferrée qui relie le port de Lobito à la frontière du Congo (1.348 km) et qui est raccordée au réseau du Katanga, est exploitée par la Companhia do Caminho de Ferro de Benguela, fondée en 1902 par le financier anglais Sir Robert WILLIAMS, agent de la Tanganyika Concessions C°. 90 % du capital appartiennent à la Tanganyika Concessions. Depuis 1960, le trafic a considérablement augmenté, ainsi que les recettes, puisque les minerais du Katanga ne sont plus acheminés sur le port belge de Matadi, mais sur Lobito. Les comptes d'exploitation font apparaître une progression constante des bénéfices :

	<u>recettes brutes</u> (en contos)	<u>recettes nettes</u> (en contos)
- 1959	438.037	177.647
- 1960	579.247	254.228
- 1961	589.686	232.230

(1 conto = 1.000 escudos) (Anuario Angola 1961).

Les ports les plus importants sont : Lobito, Luanda, Moçamadadas et Novo Redondo.

Le chiffre d'affaires de la DIAMANG et de la Companhia de Benguela réunies était de 1.255.741 contos en 1961 ; ce chiffre représente plus du tiers des exportations du pays, et plus de la moitié des recettes ordinaires du budget de la province. Or, le capital de ces deux sociétés appartient, dans la proportion des 9/10, à des groupes financiers étrangers non-portugais, dont l'emprise tend à s'accroître : des consortiums allemands, japonais et américains seraient prêts à investir en Angola 275 millions de livres sterling, et Krupp se disposerait à traiter des accords en vue de la construction de voies ferrées, de l'équipement de ports et de mines (Philippe COMTE, dans Tiers Monde, op. cité).

On peut affirmer, sans risque d'exagération, que les centres de décision économique, les grandes firmes étrangères, échappent au contrôle de l'administration locale.

f/ - Plans de développement. Le Portugal a dressé plusieurs plans de développement (1953-58, 1959-64, 1965-67) dans le but d'exploiter au maximum les ressources du pays. Ces plans sont pour la métropole objet d'orgueil et de propagande. Dans le premier plan, les investissements étaient orientés vers les travaux publics :

- 45,- % des crédits étaient consacrés aux chemins de fer
- 16,3 % à l'équipement hydro-électrique
- 11,2 % aux sports.

Rien n'était prévu pour l'enseignement, rien pour la santé publique, rien pour la recherche scientifique. Dans le deuxième plan, les services sociaux ne furent point totalement oubliés : ils bénéficièrent d'un pourcentage de 6 %. Au titre de ce deuxième plan, 698 millions d'escudos furent attribués à la province d'Angola pour l'année 1964, et 1.172.236.702,43 escudos pour l'année 1963 (Rapport et Comptes de la Banque de l'Angola, exercice de 1963, Lisbonne 1964).

Ces dernières années ont vu un développement assez spectaculaire de la production et des transports dont une infime minorité a seule été bénéficiaire : quelques milliers d'entrepreneurs et de planteurs et une petite bourgeoisie nationale, liée aux intérêts capitalistes, dont la formation a été encouragée par l'Etat portugais. Quel bénéfice pouvaient en tirer les 4 millions d'africains que l'on voit repliés sur une médiocre économie de subsistance. Ou intégrés de force dans un système économique de type impérialiste, et ceci à l'échelon le plus bas : celui du travail de manoeuvre dans les mines et les plantations ?

g/ - "Colonie de peuplement". Depuis longtemps le gouvernement portugais caresse l'ambition de faire de l'Angola un nouveau Brésil ; le brassage des populations noire et blanche y serait un argument de prix contre tout reproche de discrimination raciale. La loi organique prévoit ainsi le peuplement des territoires d'outre-mer "par la fixation de familles nationales", expédient très commode, il faut bien le dire pour qui veut "résoudre" en métropole le problème des paysans sans terres et des ouvriers sans emploi. La documentation française estime que 10.000 portugais partent chaque année pour l'Afrique.

Ce peuplement "par la fixation de familles nationales" prend en Angola deux formes : une colonisation individuelle, surtout dans le nord, dont les origines sont anciennes, à quoi vient s'ajouter une colonisation collective, création originale

de l'Estado Novo. Deux régions ont pour l'instant été retenues en raison de leur fertilité et de leur climat excellent. Le district de Cuanza-Sul où a été créé le centre modèle de Cela, et le district de Huila dans la vallée du Cuenene, où a été établi celui de Matala. L'ouverture d'un troisième centre, dans le district du Congo, a été annoncée en 1962, ainsi que l'arrivée d'un premier contingent de colons.

Des familles entières se sont installées dans ces colonats, avec l'aide financière de l'Etat portugais. Un agriculteur portugais de plus de 30 ans et marié peut recevoir 20 ha de terrain, une maison meublée, une vache, un mouton, une truie, 6 poules, 6 canards et quelques lapins, des machines agricoles et l'assistance médicale gratuite. En 1958, le Colonat de Cela abritait 2.000 colons ("Angola, exploitation esclavagiste, résistance nationale). L'opération se solde par l'expropriation des autochtones, expulsés vers des régions plus insalubres et plus pauvres : le peuplement "par la fixation des familles nationales", loin de favoriser l'harmonie raciale, ne peut que durcir la ségrégation de fait déjà si manifeste dans le domaine de l'emploi. Au reste, les autorités coloniales ont aussi créé des colonats indigènes, situés en général sur des terrains pauvres : à Caconda, Loje et Damba. Cette politique permet un contrôle plus facile des africains, puisqu'ils sont placés sous la direction de l'administration et de techniciens agricoles portugais.

Les africains en vérité subissent la plus éhontée, la plus criminelle des exploitations. "Le trait le plus marquant des colonies portugaises d'Afrique est l'usage systématique du travail forcé. C'est là une pratique qui personnifie immédiatement la variante portugaise du colonialisme" affirme Perry Anderson (ouvrage cité). L'un des ministres coloniaux de Salazar, Vieira Machado, disait en 1943 : "Il est nécessaire de donner au noir l'idée du travail, de lui faire abandonner sa paresse et sa perversité, si nous voulons exercer sur lui une action colonisatrice ... Une société productive repose sur un travail dur et pénible, obligatoire même pour les vagabonds ...". Onze ans après, Marcelo Caetano, ex-ministre des colonies, écrivait : "La main d'oeuvre ne survient pas spontanément ... c'est-à-dire, la demande ne correspond pas à une offre proportionnelle de bras. Les recruteurs ont dû parcourir la brousse à la recherche d'hommes valides pour travailler dans les plantations, les fabriques, les mines, les ports et les transports, et les autorités administratives ont dû intervenir pour discipliner le recrutement, d'autant plus que l'Etat a besoin de travailleurs pour les travaux publics ... Et comme l'on ne peut pas toujours installer les exploitations européennes là où la main d'oeuvre abonde, il en résulte que le recrutement pour le travail aux dépens d'autrui, au moyen de contrats qui durent six mois en général, détermine l'envoi des travailleurs vers des régions très éloignées de celles où ils habitent". (Os Nativos na Economia Africana" Coimbra 1954). Le travail forcé peut prendre, admirez la subtilité, 4 formes :

- le travail correctionnel : infligé aux africains qui ont enfreint le Code criminel ou le code du travail.
- le travail obligatoire : peut être imposé par le gouvernement lorsqu'il y a carence de volontaires pour les travaux publics. Le journaliste anglais Basil Davidson, qui fit en 1954 un voyage en Angola, témoigne ainsi : "les routes de campagnes sont invariablement construites et entretenues par les gens de la région que traverse la route. Ils ne sont pas payés. Ils doivent fournir non seulement leur travail, mais aussi leur propre nourriture et souvent même leurs outils. Comme beaucoup d'hommes sont déjà utilisés ailleurs par le travail forcé, le chef local ou le gardien responsable de la route recrute fréquemment des femmes et de très jeunes enfants ...". ("The African Awakening", London 1955).

- Le travail sous contrat. Un rapport du gouverneur général au ministre des provinces d'outre-mer déclarait en 1953 : "En application des règlements, tout indigène valide doit pouvoir prouver qu'il vit de son travail, on considère que, dans les cas suivants, cette obligation n'est pas remplie, et que par conséquent le travail doit lui être fourni :

- a/ - s'il n'est pas en mesure de payer les impôts dûs à l'Etat.
- b/ - s'il ne semble pas capable de s'assurer par lui-même les moyens qui lui permettront de nourrir, d'habiller et de loger sa famille et lui-même.
- c/ - s'il vit dans un logement insalubre".

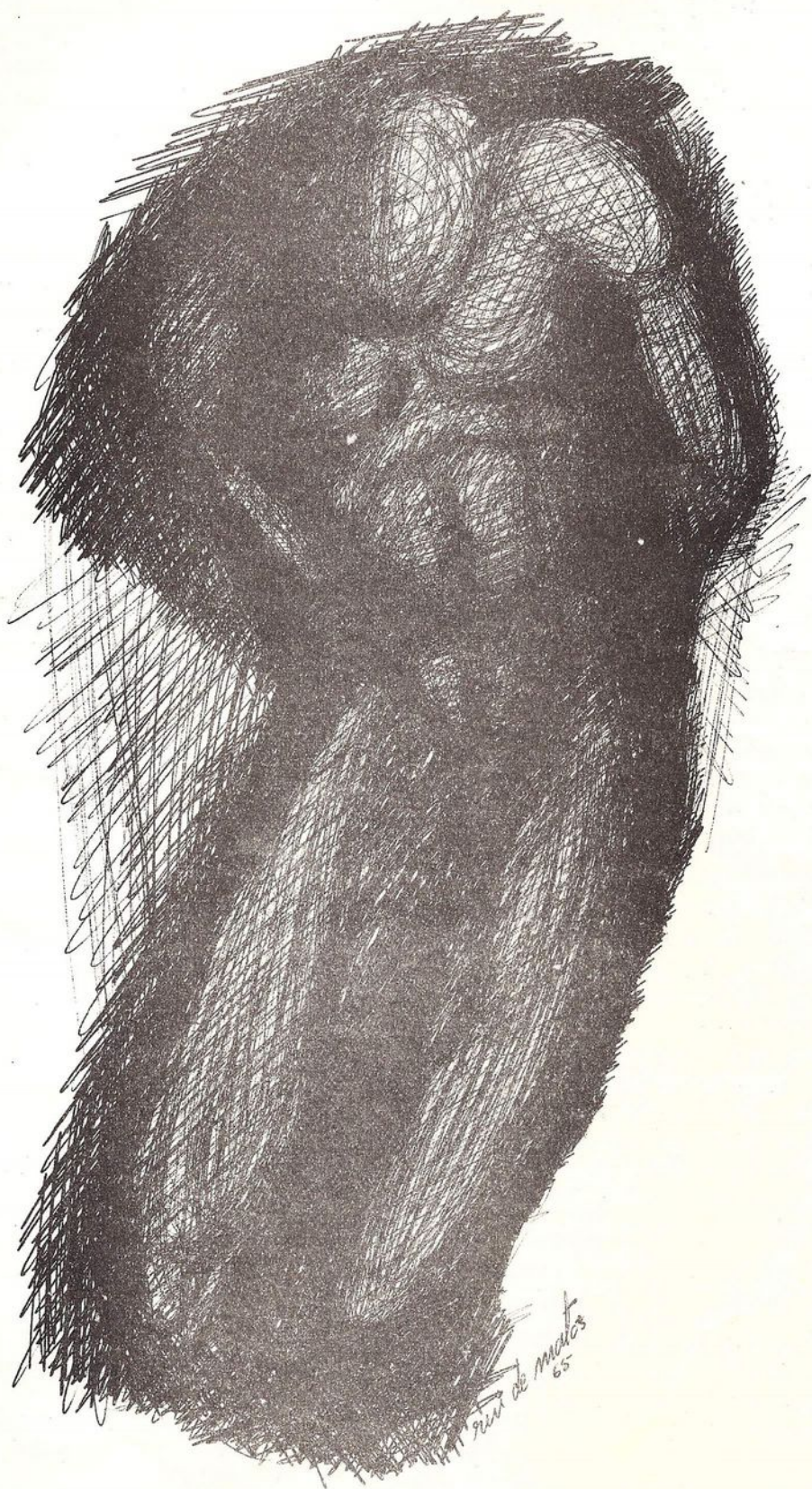
Ces dispositions sont établies de telle sorte qu'elles embrassent pratiquement toute la population africaine mâle. Le recrutement des "contratados" est confié à des agents ou à des compagnies, qui demandent au "chefe de posto" de rassembler, avec les méthodes que l'on imagine, le nombre d'hommes désiré, acheminé ensuite sur le lieu de travail (travaux d'Etat ou entreprises privées).

- Le travail volontaire : les "voluntarios" s'engagent directement auprès de leur employeur et travaillent dans la région qu'ils habitent. C'est là la seule différence entre travail sous contrat et travail volontaire. Pour le reste, c'est le même labeur, la même misère.

Deux seuls syndicats sont reconnus, le Syndicat national des chauffeurs, cheminots et métallos, et le Syndicat national des employés de commerce et de l'industrie : la direction en est nommée par le Gouverneur Général et par le Ministère des colonies. Conformément au statut de l'indigène, 95 % des travailleurs africains sont privés de toute organisation syndicale. Ils s'unissent en syndicats clandestins : l'Union des travailleurs et ouvriers noirs de l'Angola (UTONA) à Luanda et l'Union nationale des travailleurs angolais (UNTA) à Léopoldville.

Bien entendu, les assurances d'invalidité et le droit à la retraite sont des privilèges complètement inconnus du travailleur africain. ("Angola, Exploitation esclavagiste, Résistance nationale").

Les habitations des travailleurs sont presque toujours de simples paillottes. L'alimentation des africains est notoirement insuffisante, en quantité et en qualité, à base de farine de manioc et de maïs. Les salaires sont incroyablement bas : 23 escudos (3,8 NF) par jour et par tête à la TEXTANG en 1962, 12 escudos (2 NF) par jour dans les industries extractives en 1961, 13,20 escudos (2,2 NF) par jour à la DIAMANG en 1959. (Centro de Estudos Angolanos, mai 1965). Mais comment traduire en chiffres la tragédie et l'état de dénuement du travailleur africain ? Le peuple est diminué physiquement, spirituellement. "L'oppression que représente le travail forcé du système portugais est d'une brutalité et d'une intensité qui ne sont atteintes nulle part ailleurs sur le continent. C'est littéralement le fin-fond de la misère africaine" écrit encore Perry Anderson. Le nombre de réfugiés dans les deux Congos témoigne et accuse. Et de conclure : "Le travail forcé dans les colonies portugaises est la forme extrême d'exploitation existant en Afrique. Ses conséquences humaines sont une dégradation qui dépasse tout ce que les autres colonialismes ont pu produire. Mais en même temps le travail forcé, fondement et emblème du colonialisme portugais, est la meilleure preuve de son caractère attardé". Il est aussi le meilleur moteur de la révolte.



ren de matos
65

Les missions protestantes, américaines et canadiennes pour la plupart installées en Angola après la Conférence de Berlin, ont elles aussi canalisé le mécontentement populaire. Parce qu'elles offraient une religion qui n'était pas la religion officielle des autorités coloniales, parce que, étrangères, elles faisaient éclater le monde clos portugais, elles eurent leur part dans le développement de la révolte anti-gouvernementale et dans la formation du nationalisme angolais. Soupçonnés de dénationaliser les indigènes, elles ont été l'objet de circulaires confidentielles. L'une d'elles "avoue reconnaître une différence frappante entre les indigènes élevés sous l'influence des missions catholiques et ceux qui le sont par les missions protestantes. "Ces derniers ont une arrogance insultante, un orgueil singulier qui se manifestent dans tous les actes de leur vie ... Quelques uns vont même jusqu'à manifester un certain mépris d'être portugais ..." (Mario de Andrade, op. cité).

Enfin, la destruction des structures tribales (qui ont toujours fait obstacle à la formation d'une conscience nationale), oeuvre même du colonialisme, les déplacements de travailleurs africains sur tout le territoire angolais, la prise de conscience d'une solidarité dans l'exploitation et dans la haine du système portugais, cimentèrent dans la douleur et le sang la volonté de libération nationale. Il restait à ce sentiment unanime à trouver une organisation politique, animée par une idéologie d'avant-garde et susceptible de lui donner cohésion, force et efficacité. Révoltes armées, agitation religieuse, campagnes de presse des intellectuels angolais : toutes ces manifestations furent brutalement interrompues, dans leur forme première, par l'arrivée de Salazar au pouvoir et l'installation à Lisbonne d'un régime fasciste. L'année 1929 vit bien la création de la "Liga Nacional Africana", qui lutta contre le colonialisme par des méthodes réformistes, dirions-nous démocratiques. Mais, elle fut, de par le caractère même de sa lutte, condamnée à la faillite. L'impossibilité d'un combat ouvert était patent, et paralysa l'action populaire pendant des années.

Une deuxième étape dans la lutte politique s'ouvre vers 1948 : la jeunesse angolaise, forte de l'échec des expériences précédentes, fait une entrée tapageuse sur la scène publique. Elle lance une campagne contre l'analphabétisme, se consacre à des études sur la situation internationale et analyse les divers aspects du colonialisme portugais. Des revues et des journaux culturels apparaissent, ainsi que des mots d'ordre nouveaux : "lutte pour l'indépendance de l'Angola", "organisations africaines de masse", "liquidation de la frontière artificielle entre Africains indigènes et assimilés". Dans un climat de terreur policière, la clandestinité s'organise. 1953 création du "Partido da luta Unida des Africanos de Angola". Les dirigeants du PLUA décident en décembre 1956 d'unir leurs forces à celles d'autres formations politiques. Ils fondent ainsi le "Movimento populair de libertação de Angola", MPLA, et en publient le Manifeste : celui-ci invite le peuple angolais à s'organiser et lutter par tous les moyens pour la liquidation du colonialisme portugais, pour l'indépendance et l'instauration d'un gouvernement démocratique. Un seul chemin pour cela : la lutte révolutionnaire. Le Manifeste proclame enfin la nécessité d'un front uni de toutes les forces anti-impérialistes ("liberté pour l'Angola", Mario de Andrade, F. Maspero, 1962). Le MPLA tient sa première conférence nationale en décembre 1962, au cours de laquelle sont élaborés sa structure interne et son programme politique. En voici les principaux points : Indépendance immédiate et complète ; unité de la Nation ; unité africaine ; régime démocratique ; reconstruction économique par la planification, l'industrialisation, la liquidation de la monoculture, développement de coopératives d'achat, de vente et de production, réforme agraire au nom du principe : la terre à ceux qui la travaillent ; politique sociale de justice et de progrès ; développement de l'instruction et de la culture ; politique extérieure indépendante et pacifique.

Le Président actuel en est le Docteur A. Neto. Le Comité directeur, accueilli par le gouvernement Mاسsembe-Debat siège à Brazzaville.

Une seconde formation nationaliste prétend seule représenter les aspirations du peuple angolais : "L'União das populações do Norte de Angola", d'ethnie bacongo, fondée en 1954, et devenue en 1958 "União das populações de Angola", UPA. Le Président en est Holden Roberto. L'UPA, accueilli par le gouvernement Tschombé, siège à Léopoldville. La déclaration du Comité directeur de l'UPA, publiée en 1960, affirme : "... le Portugal, qui rêve de subjuguer à perpétuité des millions d'africains, doit comme tous les autres états européens réaliser que le peuple angolais et les autres sont sous contrôle, se rendent au rendez-vous, attendu que la liberté est un droit imprescriptible que le Créateur a donné à tous les êtres vivants pour en jouir sur ce terrestre séjour".

Tels sont les deux principaux mouvements nationalistes de l'Angola.

Notre propos ici n'est pas de dresser un historique détaillé du soulèvement national. Quelques rappels suffiront à replacer dans leur contexte les développements ultérieurs à 1961. Au début de 1957 la PIDE (police politique portugaise) s'installe en Angola et fait une chasse méthodique aux dirigeants nationalistes. Une grande activité politique agite l'année 1958, tracts, programmes, proclamations. Le 29 mars 1959, la PIDE lance une spectaculaire opération de terreur dans les rues de Luanda, emprisonne des nationalistes et des "suspects". Le 26 avril 1959, le Portugal installe à Luanda sa force aérienne : prétexte à démonstrations du pouvoir destructeur des engins militaires, afin d'intimider les masses. En juillet 1959, 150 personnes sont emprisonnées à Luanda. Commence alors le célèbre "procès des 50" qui montre l'ampleur prise par la lutte pour l'indépendance. Année 60 : indépendance du Congo. Le 13 juin 1960, le MPLA publie la "déclaration au gouvernement portugais" pour une solution pacifique du problème colonial en Angola, qui n'obtient de Salazar qu'une fin de non-recevoir. Fin 1960, arrestation du R.P. Pinto de Andrade, docteur en théologie, chancelier de l'Archevêché de Luanda, arrestation de Neto, suivie des massacres de Icolo e Bengo (30 morts, 200 blessés).

Le 4 février 1961, la population de Luanda attaque les prisons. Le 5 février les soldats portugais massacrent 3.000 patriotes.

C'est le signal de l'insurrection populaire qui gagne les plantations du Nord de l'Angola et se développe à partir du 15 mars 1961. "L'insécurité s'est installée dans le corps et dans l'âme du colonisateur portugais" (Mario de Andrade). 1962, 1963, 1964, 1965, la guerilla, seule forme de guerre capable de buter hors du territoire un ennemi militairement supérieur, se poursuit jour après jour, menée par les forces combattantes des deux mouvements. Les communiqués de guerre nous arrivent, faisant état d'engagements dans telle ou telle zone. Les maquis du MPLA contrôlent une grande partie de l'enclave de Rabinda. Le succès de la lutte armée est malheureusement retardé par les divisions nationalistes. Voici par exemple le dialogue que nous pouvons lire dans le dernier livre de Robert Davezies "les Angolais" (op. cité). L'auteur interroge Holden Roberto :

- le MPLA vous accuse d'avoir intercepté, dans la région de Caluca, un de ses groupes armés, fort de 21 combattants, le 9 octobre 1961, et de l'avoir anéanti quelques jours après. Un événement de même ordre se serait produit sur la rive droite du fleuve Loge, le 28 avril 1963, où 21 hommes du MPLA auraient encore trouvé la mort ?
- Malheureusement en effet, il y a eu plusieurs infiltrations. Nous les avons abattus, je le reconnais. Ils marchaient dans une zone de guerre. Ils auraient dû nous demander de des laissez-passer. C'est une règle générale qui ne souffre pas d'exception.

- Et si les chefs de groupe vous avaient demandé de leur délivrer ces laissez-passer, les auriez-vous accordés ?
- Non non, ce n'est pas possible ! Non, non, sans accord préalable sur la stratégie, rien n'est possible dans ce domaine.
- Ne pensez-vous pas que l'entrée dans le Front (FNLA) des personnalités et des militants du MPLA ... serait un événement positif dans le combat révolutionnaire du peuple angolais ?
- Nous permettrions aux éléments du MPLA d'entrer dans nos conseils ? Nous leur ferions connaître nos secrets ? Mais ce n'est pas possible, ce sont des pacifistes, ils peuvent nous trahir ...".

La guerre n'est pas terminée. Salazar, aidé militairement par les puissances de l'OTAN, qui y trouvent sans doute bénéfique, s'obstine, sans vouloir tenir compte du contexte africain et international, dont l'importance n'est plus aujourd'hui à démontrer.

Dès 1957, les nationalistes des différentes colonies portugaises d'Afrique étudiaient le meilleur moyen de soutenir la lutte menée à l'intérieur. En janvier 1960, ils créaient le "Frente Revolucionario Africano para a Independencia Nacional das Colonias Portuguesas" (FRAIN) qui fut dissout en avril 1961 : date à laquelle ils s'unirent dans la "Conférence des Organisations Nationalistes des Colonies Portugaises" (CONCP), qui adopte le principe de l'action directe. La CONCP groupe en son sein le MPLA, le PAIGC (Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap Vert), le FRELIMA (Front de libération Mozambicain). Le Président en est Mario de Andrade ; le siège en est actuellement à Rabat.

La Conférence des Chefs d'Etat africains de Monrovia (8-13 mai 1961) condamna la répression sanglante contre la population angolaise et accorda son appui moral et matériel aux nationalistes. A cette occasion, Mario de Andrade eut des pourparlers avec Holden Roberto, en vue d'établir une unité d'action entre les deux mouvements, qui n'aboutirent à aucun accord.

En juin 1961, le Conseil de Sécurité de l'ONU approuve une résolution invitant "les autorités portugaises à cesser immédiatement leurs mesures de répression, et en outre à fournir toutes facilités au sous-comité pour lui permettre d'accomplir sa tâche rapidement". Recommandations qui restèrent lettre morte pour le gouvernement de Salazar.

Tandis que persistait la discorde entre MPLA et UPA, l'unité africaine recevait à Addis-Abeba (23-26 mai 1963) sa consécration. A l'issue des débats, fut créé un Comité de coordination pour la libération de l'Afrique sous domination coloniale - ou Comité des Neuf (9 pays en font partie : l'Algérie, le Congo-Léo, l'Ethiopie, la Guinée, la RAU, le Nigeria, l'Ouganda, le Sénégal, le Tanganyika). Il a pour mission d'harmoniser l'assistance des Etats africains aux mouvements de libération nationale et de gérer le fonds spécial créé à cet effet.

Le problème angolais était singulièrement ardu, du fait de l'existence des deux mouvements nationalistes. Alors que le Comité des Neuf est réuni à Dar-ès-Salam, une bombe éclate : le Gouvernement Adoula (Congo-Léo), le 29 juin 1963, reconnaît "de jure" le GRAE de Holden Roberto (gouvernement révolutionnaire angolais en exil).

Une mission de bonne volonté, envoyée par le Comité des Neuf, se rend à Léopoldville du 13 au 18 juillet 1963 pour tenter de réconcilier les mouvements nationalistes. Le FNLA (organisation militaire de l'UPA) est reconnu seul mouvement en lutte. La mission recommande à tous les gouvernements africains de reconnaître le gouvernement dirigé par Holden Roberto, et au MPLA de joindre ses forces militaires au FNLA.

Le Conseil des Ministres de l'OUA, réuni à Dakar du 2 au 11 août 1963, adopte le rapport du Comité des Neuf et invite tous les Etats membres à reconnaître le GRAE.

La Conférence des Chefs d'Etat (17-21 juillet 1964) au Caire demande aux Etats membres de reconnaître le GRAE, prie le Comité de libération de réconcilier le GRAE et le MPLA et crée le Comité des Trois (Ghana, Congo-Brazza et RAU) pour rechercher les moyens d'aboutir à une "entente, coopération ou unité" afin de constituer un front unifié politique ou militaire.

Le Comité des Trois convoque séparément les deux mouvements au Caire, 12/14 octobre 1964, leur demandant d'esquisser les grandes lignes de leur conception de la conciliation.

"Il est à noter que M. Holden, chef du GRAE, s'est montré récalcitrant envers la commission et a refusé de se rendre auprès d'elle. Il a avancé comme argument que cette commission ne le concernait pas et que par conséquent il n'était pas tenu de coopérer avec elle.

"La commission a pris note de cette attitude et a décidé de procéder à son enquête préliminaire auprès des représentants du MPLA qui ont souligné les faits saillants suivants :

- " 1.- Aucune tentative de conciliation n'a été entreprise par M. Holden avec leur mouvement, mais, au contraire, il était évident pour eux que M. Holden faisait en sorte de les écarter.
- " 2.- Ils sont disposés pour leur part à entrer en dialogue avec le FNLA en vue de réaliser un front unité par la voie d'une confrontation qui aurait lieu entre les deux mouvements sur un pied d'égalité.
- " 3.- Ce front unifié pourrait être un front politique ou militaire, l'essentiel étant l'unification des efforts pour consolider la lutte en vue d'aboutir à la libération totale de l'Angola.

" A la fin de la première phase de son travail, la commission reçut une lettre du G.R.A.E. où il apparaissait que M. Holden avait décidé de reconsidérer sa première attitude envers la commission. La lettre stipule que le G.R.A.E., respectueux de l'esprit des recommandations de la sous-commission du Comité des Neuf qui s'était rendue à Léopoldville en 1963, recommandations entérinées à l'unanimité par le conseil des ministres de l'OUA à Dakar en août de la même année, et approuvées par l'ensemble des Chefs d'Etat africains en juillet 1964, se tient à la disposition de la commission spéciale pour faciliter la tâche qui lui est dévolue, tout en ajoutant que des efforts de rapprochement entre divers groupes angolais étaient en ce moment déployés dans un cadre strictement national.

Le Comité demande au secrétaire général de l'OUA de contacter de nouveau M. Holden lui demandant d'être à Dar-ès-Salam le 10 novembre 1964 afin d'assister à la mission de conciliation.

"En raison de circonstances imprévues, la réunion fut renvoyée au 23 novembre. On demande au secrétaire exécutif du comité de coordination pour la libération de l'Afrique, qui accompagnait le comité, d'informer personnellement M. Holden de ce renvoi et de l'inviter à venir à Dar-ès-Salam le 23 novembre 1964.

"Les représentants du MPLA ayant déclaré qu'ils jouissaient d'un large appui national en Angola et que leurs activités militaires couvrent une partie du Cabinda, la commission a estimé qu'il lui était indispensable, pour s'acquitter scrupuleusement de sa mission, de se rendre au Congo-Brazzaville, centre de regroupement et quartier général du MPLA, pour juger à leur juste valeur les témoignages précités.

"La commission s'est rendue à Brazzaville où elle a eu l'occasion de visiter les bureaux du MPLA et elle s'est rendu compte de l'activité et de l'organisation administrative du mouvement. De Brazzaville, la commission a jugé utile de se rendre à la frontière du Congo-Brazzaville et du Cabinda pour visiter les bases militaires et les centres d'entraînement du mouvement. Elle a visité une des bases les plus proches de la frontière. La commission a été invitée en outre à visiter des bases plus éloignées et même à l'intérieur du Cabinda. Convaincue du sérieux des activités du MPLA, la commission n'a pas jugé nécessaire, malgré l'insistance des maquisards du MPLA, de procéder à une enquête dans les autres bases.

Durant ces visites, la commission a eu l'occasion de s'entretenir avec un grand nombre d'adhérents du MPLA allant des membres du bureau politique et du comité central jusqu'aux plus jeunes militants et membres du maquis. Elle en a tiré les conclusions suivantes :

- " 1.- Le MPLA possède déjà une organisation militaire, politique et administrative.
- " 2.- Les militants du MPLA sont animés d'un sentiment national et patriotique très développé, mais manquent des moyens matériels nécessaires pour mener à bout leur objectif de libération totale de l'Angola.
- " 3.- Les dirigeants du MPLA, tenant compte de l'importance de l'enjeu et des limites de leur potentiel militaire, se contentent pour le moment d'une action restreinte qui ne soit pas disproportionnée avec les moyens qu'ils possèdent, mais qui pourrait être élargie au fur et à mesure qu'ils recevront le matériel militaire nécessaire.

"La commission a tenu sa troisième session à Dar-ès-Salam le 23 novembre 1964, comme prévu. Elle avait l'intention de tenter une nouvelle fois la réconciliation entre le MPLA et le GRAE. Malheureusement, seuls les représentants du MPLA se sont présentés. La direction du GRAE n'a pas donné les raisons de son absence. La commission a ainsi rédigé son rapport et a décidé de le communiquer au comité de libération au cours de sa session extraordinaire du 24 novembre 1964.

"La commission, convaincue que la lutte pour la libération totale de l'Angola, ne doit pas être inconditionnellement subordonnée à l'unité entre les différents mouvements de libération conformément à l'esprit qui a animé les délibérations de la première conférence des Chefs d'Etat sur ce point, se permet de faire les recommandations suivantes :

- " 1.- Le MPLA est un mouvement sérieux, actif et capable de mener une lutte efficace et, par ce fait, mérite de recevoir de la part du comité de coordination pour la libération de l'Afrique aide et assistance.
- " 2.- L'assistance que pourrait lui accorder le Comité des Neuf peut revêtir deux aspects :
 - l'assistance technique : intensification de l'entraînement, assistance technique militaire plus coordonnée.
 - l'assistance matérielle.
- " 3.- Le comité de libération devrait cependant continuer à rechercher les voies et moyens capables de conduire à la conciliation entre les deux mouvements".

La résolution finale "Adopte les conclusions du rapport du Comité des Trois et décide de les soumettre à l'approbation du prochain conseil des ministres de l'OUA à Nairobi". "Décide, en vue de renforcer la lutte de libération en Angola, d'apporter entre temps, outre l'assistance accordée au GRAE, une aide technique et matérielle au front de lutte ouvert par le MPLA dans l'enclave de Cabinda et en Angola.

"Dar-ès-Salam, le 25 novembre 1964".

Le Conseil des ministres de l'OUA réuni à Nairobi du 27 février au 9 mars 1965, approuve les décisions du Comité des Neuf concernant l'aide matérielle et technique à accorder au MPLA, par le canal de l'OUA, reconnaît le MPLA en tant que mouvement nationaliste et se prononce pour la réalisation d'un Front unique.

Lors de la Quatrième Conférence de solidarité des peuples d'Asie et d'Afrique, réunie à Winneba, Ghana, l'exécutif de l'organisation a décidé d'exclure de cet organisme le GRAE : L'Angola en lutte sera représentée par le MPLA. (dans "Alger républicain" 12 mai 1965).

Enfin le 11 juin 1965, la commission spéciale des Nations-Unies sur le colonialisme adopta à Dar-ès-Salam une résolution, qui invite tous les Etats membres de l'ONU et "en particulier les alliés militaires du Portugal" au sein de l'Alliance Atlantique, à cesser de fournir des armes et des munitions à ce pays "tant que le gouvernement portugais se refusera à renoncer à sa politique de domination coloniale". Cette résolution a été votée par 18 voix contre deux, (Etats-Unis et Grande-Bretagne) et trois abstentions (Australie, Danemark, Italie).

CONCLUSION

La 2ème Conférence des Organisations Nationalistes des Colonies portugaises, (CONCP), qui aura une importance primordiale pour l'avenir des mouvements de libération, doit tenir ses assises dans le courant du mois de juillet. Elle a inscrit à son ordre du jour les questions suivantes :

- " - évaluer les conséquences des trois Fronts de lutte armée déjà existant en Angola, en Guinée et au Mozambique.
- rajuster la coordination de la vaste action entreprise contre le colonialisme portugais.

- harmoniser les positions politiques face à la mouvante conjoncture africaine et internationale". (communiqué de la CONCP, Rabat 20 avril 1965).

Ce caractère incertain de la politique internationale est en particulier manifeste dans le cas du Congo-Léo, pays limitrophe de l'Angola, dont il faut bien admettre qu'il est susceptible de modifier l'orientation de l'indépendance angolaise. L'indépendance récente de la Zambie (ancienne Rhodésie du nord) peut elle aussi avoir une influence décisive sur le cours des événements.

A l'heure actuelle, on constate un effondrement de l'UPA sur la scène politique et un scepticisme accru à son égard auprès d'un nombre croissant de pays africains. Scepticisme que justifie la médiocrité des résultats obtenus par ce mouvement sur le plan intérieur. Par contre, l'action du MPLA, qui a médité les impératifs d'une guerre de libération et d'idéologie qui doit la porter en avant, laisse espérer une extension et une intensification prochaines des opérations sur le terrain. L'exploitation des succès qui peuvent en résulter n'aura à notre sens son plein effet que dans la mesure où les mouvements nationalistes angolais coordonneront leur action, par des moyens qu'il leur appartient de déterminer, en vue de la liquidation du colonialisme.

Paris, le 19 juin 1965.

BIBLIOGRAPHIE

- Willy Bal, "Le royaume du Congo aux 15ème et 16ème siècles".
- Pigafetta F., "A report on the Kingdom of Congo, etc..." : Drawn out of the writings and discourses of Duarte Lopez ; trans. Hutchinson, London 1881.
 - Paiva Manso, "Historia do Congo".
 - Antonio de Oliveira Cadornega, "Historia geral das guerras Angolanas".
 - Elias Alexandre da Silva Corrêa "Historia de Angola".
 - Oliveira Martins - "Brasil e colonias".
 - Alfredo de Albuquerque Felner - "Angola".
 - Ralph Delgado - "Historia de Angola".
-
- "Angola - exploitation esclavagiste, résistance nationale" édité par le MPLA, 1961.
 - "Liberté pour l'Angola", Mario de Andrade, F. Maspero, 1962.
 - "Angola, Cultura e revolução, Centro de Estudos Angolanos", Alger. (numéros d'août 64 - novembre 1964, mai 1965).
-
- G.M. Childs, "Umbundu Kinship and character", 1949.
 - Adrian C. Edwards, "The Ovimbundu under 2 Sovereignties" 1962.
 - Thomas Okuma, "Angola in ferment" 1962.
 - Len Addicott, "Cry Angola" ! 1962.
 - James Duffy - "Portugal in Africa", Penguin African Library, 1962.
 - Basil Davidson - "Réveil de l'Afrique", Présence Africaine, 1957.
 - R.P. Tempels - "La philosophie Bantoue" - Présence africaine 1945.
 - "La Documentation française", 27 décembre 1954.
 - "Notes et études documentaires" 26 janvier 1962.
 - Denise Paulme, "Civilisations africaines" PUF 1961.
 - Perry Anderson, "Le Portugal et la fin de l'ultra-colonialisme", Maspero, 1963.
 - Tiers Monde, avril-juin 1964.
 - Robert Davezies - "Les Angolais" - Editions de Minuit, 1965.

- Castro Soromenho - "Problèmes d'Angola" - Coopération culturelle, 3ème et 4ème trimestres 1964.
- Castro Soromenho - "Terra Morta" - Editora Arcadia, Lisboa 1961. (traduit en français sous le titre "Camaxilo").
- Castro Soromenho - "Viragem".
- Castro Soromenho - "A Maravilhosa Viagem" - Editora Arcadia 3ème édition, Lisboa, 1961.

Nous tenons à exprimer notre gratitude à Castro Soromenho, dont la collaboration précieuse nous a aidés à réaliser cette étude.
